



SVD-A-24-0220
14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

08 février 2024

Délibération
D06/02-24

Finances

Compte administratif
2023

DATE DE CONVOCATION

1^{er} février 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 23

Le Comité syndical du SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire le huit février deux mille vingt-quatre à 14 h 00 dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (76170), sous la présidence de **Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Premier Vice-Président du SEVEDE** (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire).

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Patrick BUCOURT
M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE
M. Alain FLEURET
M. Jean-Baptiste GASTINNE
M. Patrick LEFEBVRE
Mme Fabienne MALANDAIN
M. Olivier ROCHE
M. Florent SAINT MARTIN

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Marc BEAUCHEMIN
M. Thierry DEBRAY
M. Jean-Marc ORAIN

Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL

M. Jean-Marie CROCHEMORE
Mme Brigitte SOENEN
M. Laurent VASSET

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Mme Virginie BLANDIN
Mme Odile DECHAMPS
M. Dominique MACE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

M. Michel MARESCOT

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. Joël LEBRUN

formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Dominique BELLENGER
M. Pierre BOUYSSSET
M. Alban BRUNEAU
M. Olivier COMBE (pouvoir à M. Alain FLEURET)

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Bruno CADIOU (pouvoir à Virginie BLANDIN)
Mme Virginie CAROLO-LUTROT
M. Frédérick DENIZE
M. Pascal SZALEK (pouvoir à M. Marc BEAUCHEMIN)

Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE
M. Jacques MARIE (pouvoir à M. Jean-Baptiste GASTINNE)
M. David MULLER (pouvoir à M. Michel MARESCOT)

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. David POTTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBRAY

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

Délibération D06/02-24

Finances

Compte administratif 2023

LE COMITÉ SYNDICAL

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants et l'article L.2121-14 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le budget primitif 2023 adopté par délibération D06/02-23 du 8 février 2023,

VU le virement de crédit n°1 en date du 10 octobre 2023,

VU la décision modificative n°1 adoptée par délibération D45/10-23 du 25 octobre 2023,

VU le rapport du Premier Vice-Président,

CONSIDERANT

Que la présentation et le vote du compte administratif 2023 doit intervenir avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

CONSIDERANT

La présentation par Madame La Présidente, ordonnateur, du compte administratif de l'exercice 2023 à l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT

La nomination de Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, doyen d'âge des conseillers syndicaux, en tant que Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023.

après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE

- **D'adopter le compte administratif 2023 tel que présenté et constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

En section de fonctionnement :

Le budget primitif 2023 s'équilibrait en section de fonctionnement à hauteur de 25 534 613 €.

Au 31/12/2023, les recettes réalisées s'élevaient à 19 505 122,71 € et les dépenses à 16 888 081,34 € générant un **excédent sur l'exercice 2023 de 2 617 041,37 €** :

	Dépenses	Recettes	Différence (recettes - dépenses)
Budget primitif 2023	25 534 613,00 €	25 534 613,00 €	
Réalisations au 31/12/2023	16 888 081,34 €	19 505 122,71 €	2 617 041,37€

A l'excédent de l'exercice 2023 (2 617 041,37€), s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2022, déduction faite de la part affectée à l'investissement : **+ 5 570 358,61 €** permettant d'atteindre un **excédent de la section de fonctionnement de 8 187 399,98 €** au 31/12/2023 :

Section	Résultat reportés au budget 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
	A	B	A+B
Fonctionnement	5 570 358,61 €	2 617 041,37€	8 187 399,98 €

En section d'investissement :

Le budget primitif 2023 s'équilibrait en section d'investissement à hauteur de 4 860 169 €.

Au 31/12/2023, les recettes réalisées s'élevaient à 3 960 805,90 € et les dépenses à 4 484 496 € générant un **déficit sur l'exercice 2023 de 523 690,10 €** :

	Dépenses	Recettes	Différence (recettes - dépenses)
Budget primitif 2023	4 860 169,00 €	4 860 169,00 €	
Réalisations au 31/12/2023	4 484 496,00 €	3 960 805,90 €	- 523 690,10 €

Au déficit de 2023 (- 523 690,10 €), s'ajoute l'excédent de clôture de l'exercice 2022 : 777 669,25 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement (hors restes à réaliser) est donc **excédentaire de 253 979,15 €** au 31/12/2023 :

Section	Résultats reportés au budget 2023	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
	A	B	C	A-B+C
Investissement	777 669,25 €	0 €	- 523 690,10 €	253 979,15 €

Par ailleurs, les restes à réaliser, correspondant aux dépenses d'investissement non mandatées ayant fait l'objet d'un engagement juridique et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre, s'élèvent à :

Restes à réaliser	
Dépenses	216 947,00 €
Recettes	0,00 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement, restes à réaliser inclus, est donc de 37 032,15 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement sera repris au compte 002 (recette) : 8 187 399,98 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section d'investissement sera repris au compte 001 (recette) : 253 979,15 €.

Le détail des dépenses et recettes réalisées en 2023 est présenté ci-dessous.

**LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT 2023**

A - LES DEPENSES REALISEES : 16 888 081,34 €

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Ecart CA 2023/2022	Ecart CA 2023/2022
Dépenses de fonctionnement	25 534 613	16 888 081	17 370 797	- 482 716	-2,78%

DEPENSES REELLES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Charges à caractère général	17 174 556	8 845 698	9 596 472	- 750 774	-7,82%

Compte 60 - Achats et variation de stocks 41 835,79 (41 879,89 € en 2022)

Ce poste comprend notamment et par ordre décroissant, les charges liées à l'acquisition de petits matériels et fournitures diverses notamment pour l'exploitation du centre de transfert de Touques, D06/02-23

les charges de carburant, les vêtements de travail, les fournitures administratives, et d'autres fournitures diverses.

Compte 61 - Services extérieurs

7 797 649,74 € (8 602 087,69 € en 2022)

Cette somme comprend principalement les « contrats de prestations de services » à hauteur de 6 430 100,79 € (96,6% du 61). Cela correspond principalement aux rémunérations versées pour les marchés d'exploitation et de transport du S.E.V.E.D.E. ainsi que les redevances R2 et R3 versées à Valor'Caux :

Article budgétaire 611	2023	2022	Evolution 2023/2022
DSP UVE (contrat OREADE)	2 307 904,91 €	3 719 560,07 €	-38%
TGAP	1 542 030,01 €	1 443 215,00 €	7%
Hors TGAP	765 874,90 €	2 276 344,00 €	-66%
Transport fluvial (contrat CFT)	2 131 468,53 €	2 120 490,91 €	1%
Exploitation transfert Le Havre (contrat SUEZ)	1 134 724,66 €	1 106 427,95 €	3%
Exploitation et transport transfert Yvetot (contrats Baudalet + Mauffrey)	372 071,44 €	363 281,11 €	2%
Transport transfert Touques (contrat Mauffrey)	349 610,16 €	397 456,57 €	-12%
Transport transfert emballages	162 678,57 €	141 513,04 €	15%
Redevances R2 R3 Valor'Caux	787 067,77 €	534 133,42 €	47%

S'agissant du contrat de DSP UVE, indépendamment de l'augmentation de la TGAP, passée de 11 à 12 € HT par tonne (+ 9%), la redevance d'exploitation est passée de 17,56 € HT à 5,96 € HT par tonne (-66%).

Les autres dépenses "services extérieurs" comprennent également l'entretien et la maintenance des équipements du SEVEDE, des frais de locations mobilières, diverses primes d'assurances, documentation, formations/séminaire et autres frais divers.

Compte 62 - Autres services extérieurs

349 461,90 € (178 127,72 € en 2022)

Les "autres services extérieurs" comprennent principalement le remboursement aux collectivités concernées de la redevance R4 et droits d'entrée OMr des années 2021, 2021, 2022 et des 3 premiers trimestres de 2023 pour 196 128,91 € (la somme a été touchée en recettes), les honoraires (AMO financière, AMO technique UVE, conseils juridiques, pour 85 546,52 €, les annonces et insertions en particulier pour les marchés publics, les services divers liés à la communication (rapport d'activité, signalétique CTH), les frais de mission et de transport/déplacements des agents, les frais de réception, les frais d'affranchissement, ainsi que les frais de télécommunication (32 719,45 €) pour lesquelles des économies devraient être générées à l'avenir suite à la remise en concurrence de contrats.

Compte 63 – Impôts, taxes et versements assimilés

656 750,75 € (774 376,85 € en 2022)

Les principales dépenses correspondent :

- au paiement de la taxe foncière pour l'Unité de Valorisation Energétique (313 127,80 €, soit +20 678 € par rapport à 2022)
- au remboursement de la Contribution Economique Territoriale à OREADE (167 009,37 €)
- au paiement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du quai du Rhin (140 645,39 €, soit +7077 €)
- au remboursement des impôts (hors taxe foncière) au SMITVAD (35 822,24 € soit +11 845 €)

Chapitre 012 – Charges de personnel

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Charges de personnel	1 049 200	1 033 208	957 412	75 796	7,92%

L'augmentation constatée en 2023 est liée aux évènements suivants :

- Avancements d'échelons des agents concernés,
- Régime indemnitaire RIFSEEP pour tout le personnel (+1,5%),
- Complément Indemnitaire Annuel,
- Rémunération d'un apprenti (service communication),
- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique,
- Cotisations assurance du personnel (49 231,86 €).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Autres charges de gestion courante	1 788 357	1 732 833	1 241 089	491 744	39,62%

La redevance financière prévue au contrat de DSP est versée à OREADE pour 1 160 000 €.

Sur ce chapitre sont également versées :

- les indemnités aux Président et Vice-présidents du SEVEDE (70 252,96 €, soit - 3 914 €)
- les subventions de fonctionnement aux associations proposant l'action sociale au personnel du SEVEDE ; CNAS et Amicale CSA (6 704,07 €, soit -215 €)
- la Redevance R1 à DEXIA pour les déchets de nos adhérents qui sont traitées au SMITVAD (495 766,49 €, soit + 149 568 € du fait de l'adhésion de la CAFCL)

Chapitre 66 – Charges financières

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Charges financières (intérêts d'emprunts)	1 120 000	1 013 131	1 155 116	- 141 985	-12,29%

La charge financière est détaillée ci-après :

Intérêts payés à l'échéance en 2023	1 095 819,61 €	
Intérêts 2021 payés à l'échéance en 2022 (ICNE 2021)	- 582 235,84 €	Mandat annulatif en 2023 (Mandat en 2022)
Intérêts 2022 payés à l'échéance en 2023 (ICNE 2022)	499 547,67 €	Mandat en 2023 (Mandat annulatif en 2024)
TOTAL	1 013 131,44 €	

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Charges exceptionnelles	40 000	2 405	346 792	- 344 387	-99,31%

Ce sont les titres annulés sur exercice antérieur.

A noter que le paiement de la Redevance R1 à verser à DEXIA figure au chapitre 65 depuis 2023.

Chapitre 68 - Provisions

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Provisions	300 000	300 000	116 000	184 000	+ 159%

La provision d'un montant de 300 000 € votée en 2023 concerne le contentieux existant entre Valor'Caux et le SEVEDE sur les tonnes de Cœur de Caux, Roquefort et Criquetot l'Esneval traitées par le SEVEDE entre le 1^{er} janvier 2019 et le 21 février 2020.

DEPENSES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Opérations d'ordre	4 062 500	3 960 805	3 957 917	2 888	0%

Il s'agit d'opérations correspondant à :

- l'amortissement global de l'exercice 2023 pour 3 864 144,42 € (soit + 8 394)
- la répartition d'une charge financière à hauteur de 89 261,08 € suite aux renégociations de deux emprunts en 2010 et 2016,
- des écritures de cessions pour 7 400,40 €.

B - LES RECETTES REALISEES : 19 505 122,71 € (hors excédent de fonctionnement reporté)

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Recettes de fonctionnement	19 964 254	19 505 122	19 483 430	21 691,96	0,11%

RECETTES REELLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – Atténuation de charges

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Atténuation de charges	25 000	29 121	29 386	-264,10	-0,90%

Il s'agit de la part salariale des chèques déjeuner et du remboursement du millésime 2023.

Chapitre 70 – Produits des services

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Produits des services	1 270 555	1 587 101	858 295	728 807	85%

Ce chapitre correspond pour sa quasi-totalité au paiement par les EPCI adhérents concernés des sommes engagées par le SEVEDE pour les redevances R1, R2 et R3 dues à VALOR'CAUX et au SMITVAD (1 326 528,72 €) ainsi qu'au remboursement de la redevance R4 + OMr de VALOR'CAUX (196 128,91 €).

Le reste correspond au remboursement des tonnes transportées par le SEVEDE pour Campagne de Caux et Fécamp Caux Littoral (60 121,06 €) de février à juin 2023.

Chapitre 74 – Dotations et participations

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Dotations et participations	16 188 000	15 500 088	14 494 181	1 005 907	7%

Dans ce chapitre, sont comptabilisées les contributions versées par les adhérents du SEVEDE conformément au tarif établi lors du budget primitif 2023 soit 102 € HT par tonne traitée pour les adhérents, auxquels s'ajoutent 12 € HT de TGAP.

Il s'agit également du versement « Aide au coup de pince » par CFT pour 464 678,96 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Autres produits de gestion courante	1 650 000	1 549 118	1 185 360	363 758	31%

La recette de 1 081 483,08 €, plus communément nommée « recette de vide de four », correspond à la "participation" à l'amortissement de l'Unité de Valorisation Énergétique versée par Oréade SAS au SEVEDE pour l'utilisation de l'Unité de Valorisation Énergétique pour ses propres clients privés ou publics.

Cette participation s'élève à 15,95 € HT/tonne sur toute la durée du contrat. L'exploitant s'est engagé à verser cette participation sur un tonnage minimum annuel qui est égal à 76 099 tonnes en 2023. Si les apports d'OREADE sont supérieurs à l'engagement contractuel, l'exploitant doit également verser 15,95 € sur les tonnes supplémentaires.

L'adhésion de la CA Fécamp Caux Littoral aura pour conséquence la révision à la baisse des tonnages concernés par le vide de four (environ 10 000 tonnes) sur l'année 2024 car OREADE n'a procédé à aucune modification de versement de la « Par usine » en 2023.

Ce chapitre comprend également l'intéressement versé par OREADE pour 456 984,03 € (correspondant à l'année technique 2022) et des pénalités sur marchés pour 10 651,63 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Produits exceptionnels	194 700	204 247	2 168 385	- 1 964 138	- 91%

Ce montant correspond principalement aux différentes recettes exceptionnelles suivantes :

- solde remboursement taxes foncières centres de transfert (196 847,07 €)
- produits de cessions (7 400,40 €)

RECETTES D'ORDRE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Opérations d'ordre	636 000	635 444	635 444	0	0%

Il s'agit de l'amortissement des subventions reçues pour la construction d'Ecotu'Air et des centres de transfert du Havre et d'Yvetot ainsi que le reconditionnement des chaudières.

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	5 570 358,61 €
---	----------------

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DEPENSES REALISEES : 4 484 496 €

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Dépenses d'investissement	4 860 169	4 484 496	4 581 088	- 96 592	-2,11%

DEPENSES REELLES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 - Remboursement du capital

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Remboursement du capital	3 545 000	3 489 309	3 673 867	- 184 557	-5,02%

Chapitre 9000 - Investissements SEVEDE

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Investissements SEVEDE	659 169	359 742	271 057	88 685	+33%

Dont

20 - Immobilisations incorporelles 19 683,26 €

Ce poste correspond notamment aux dépenses suivantes :

- Création site internet : 11 210 €
- Création nouveau logo - identité visuelle : 4 540 €
- Licences Winstar + migration : 3 933,26 €

21 - Immobilisations corporelles 340 059,08 €

Les dépenses les plus significatives réalisées sur ce chapitre sont les suivantes :

- UVE - BREF AGEC avenant n°6 : 138 983,50 €
- CTH - Cuve de récupération eaux de lavage : 68 345,00 €
- CTF - travaux d'étanchéité : 13 125,00 €
- CTF - 3 barrières pont bascule : 10 724,00 €
- CTF - travaux de chaudronnerie : 6 214,23 €
- CTF - Signalétique : 3 180,14 €
- CTY - Signalétique : 3 134,30 €

DEPENSES D'ORDRE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Opérations d'ordre	636 000	635 444	635 444	0	0%

Il s'agit de l'amortissement des subventions reçues pour la construction d'Ecostu'Air et des centres de transfert du Havre et d'Yvetot, et le reconditionnement des chaudières.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Opérations patrimoniales	20 000	0	720	- 720	0%

B - LES RECETTES REALISEES: 3 960 805,90 € hors excédent de fonctionnement reporté

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Recettes d'investissement	4 860 169	3 960 805	3 958 637	2 168	0%

RECETTES REELLES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans objet en 2023

RECETTES D'ORDRE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Opérations d'ordre	4 062 500	3 960 805	3 957 917	2 888	0%

Il s'agit d'opérations correspondant à :

- l'amortissement global de l'exercice 2023 pour 3 864 144,42 € (contre 3 855 749,47 € en 2022),
- la répartition d'une charge financière à hauteur de 89 261,08 € suite aux renégociations de deux emprunts en 2010 et 2016,
- des écritures de cession pour 7 400,40 €.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

	BP 2023	CA 2023	CA 2022	Evolution CA 2023/2022	Evolution CA 2023/2022
Opérations patrimoniales	20 000	0	720	- 720	0%


Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	777 669,25 €
--	--------------

- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2023 comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires	4 860 169 €	25 534 613 €
Réalisation	3 960 805,90 €	19 505 122,71 €
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	4 860 169 €	25 534 613 €
Réalisation	4 484 496,00 €	16 888 081,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE hors affectation au 1068	-523 690,10 €	2 617 041,37 €
Affectation du résultat au 1068		
RESULTAT DE L'EXERCICE avec affectation au 1068	-523 690,10 €	
Report des années antérieures	777 669,25 €	5 570 358,61 €
Excédent ou déficit de section	253 979,15 €	8 187 399,98 €
Restes à réaliser		
Recettes		
Dépenses	216 947 €	
Résultat cumulé	37 032,15 €	8 187 399,98 €

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 5

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme suivent les signatures

Le Président de séance

Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.